

Montreuil,
le mardi 26 mars 2024

Émetteur : Armelle Le Bris, en charge du projet BSI à l'Ucanss : 01 45 38 81 92, bsi@ucanss.fr, DDARH - Direction du Développement et de l'Accompagnement des Ressources Humaines

Signataires :

Directeurs des organismes de Sécurité sociale

Objet : Baromètre Social Institutionnel 2024 - Campagne nationale

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Le Baromètre Social Institutionnel (BSI) est un outil permettant de mesurer l'état du climat social et ses évolutions à travers la remontée des perceptions ou des attentes des salariés sur leurs conditions de travail. Il constitue l'opportunité pour chaque organisme d'alimenter une réflexion en interne sur la mise en place d'un accompagnement global en matière de ressources humaines et de politique managériale, et de construire des actions qui tiennent compte des grandes tendances issues de l'expression collective des salariés.

Le Baromètre Social Institutionnel est administré tous les trois ans au niveau de l'ensemble du Régime Général de Sécurité Sociale et ce depuis l'année 2018. 2024 est donc pour l'administration du BSI une année de campagne nationale.

Le questionnaire comprendra donc un tronc commun, des questions issues de chaque branche (dans la limite de 10 unités questions) et si vous le décidez de questions locales (dans la limite de 12 unités questions). Les résultats seront transmis à chaque organisme inscrit et donneront lieu à une consolidation nationale.

La communication des premiers résultats aura lieu le 16 septembre 2024 sous la forme d'un rapport de résultats reprenant l'intégralité du questionnaire et comportant des tris par ancienneté, niveaux et métiers (voire par entités, comme des directions ou des établissements si vous l'avez demandé au moment de l'inscription) ainsi qu'une synthèse rédigée des résultats pour chaque organisme.

L'intégralité des supports sera disponible sur votre espace du site BSI Ucanss.

Une émission pour présenter les résultats nationaux aura lieu le 24 septembre 2024 en début d'après-midi.

En annexe de cette lettre circulaire vous sont présentées les modalités pratiques de mise en œuvre de cette campagne. **Les inscriptions des organismes s'effectueront du 2 au 26 avril 2024 et la participation des salariés aura lieu du 3 au 21 juin 2024.**

Vous trouverez également, en pièces jointes, le tronc commun du questionnaire ainsi que la bibliothèque des questions :

- Le questionnaire tronc commun en 2024 est équivalent en nombre de questions à celui de 2021. En effet, certaines questions ont disparu pour laisser la place à de nouvelles. Afin de mieux cerner l'impact de l'émergence des organisations hybrides sur le collectif et au regard des enjeux issus de la démarche d'impact du télétravail, trois nouvelles questions ont été ajoutées sur ce sujet. Une question porte également sur les protocoles d'accord RSE en cours d'évaluation, ainsi que sur la transition écologique. Toutes les modifications ont été soulignées dans le questionnaire joint.
- Chaque organisme peut poser des questions locales spécifiques à votre organisme (12 unités), en complément des questions du tronc commun et des questions de branche. La bibliothèque de questions vous permet, si vous le souhaitez, de choisir vos questions locales. Les nouveautés sont soulignées. Vous pouvez aussi décider de créer vos propres questions locales.

Cette prestation réalisée en partenariat avec la société BVA est facturée **2 700 € TTC**.

Ce prix comprend la possibilité de poser des questions locales, la mise à disposition d'un espace dédié à l'organisme, la mise à disposition d'un rapport de résultats détaillés et d'une synthèse (principaux enseignements).

Le site BSI-UCANSS est mis à votre disposition pour recueillir vos inscriptions : www.ucanss-bsi.fr

Pour préparer la communication de vos résultats et la mise en place d'une démarche de construction d'un plan d'action, **deux offres de formation complémentaires** sont mobilisables :

- L'une pour vous accompagner dans la compréhension de vos résultats et les moyens de les communiquer (MACOM).
- L'autre pour vous transmettre par la pratique (CAP) et selon une méthodologie inspirée du design thinking, une démarche de création de votre plan d'action.

Vous pourrez retrouver la présentation de ces deux formations ainsi que toute l'offre de services dans l'annexe 4 jointe à la lettre circulaire.

De plus, une **réunion à distance destinée aux référents locaux du BSI**, référents que vous aurez identifiés lors de l'inscription, aura lieu **le 16 mai 2024 de 14h à 15h**. Cette réunion aura pour objectifs de **repréciser les étapes de la campagne du BSI, présenter le rôle du référent et le kit de communication** qui sera mis à sa disposition ainsi que les **offres mobilisables** par les organismes.

Pour toute précision complémentaire, Armelle Le Bris, en charge du projet BSI à l'Ucanss, est à votre disposition au 01 45 38 81 92, bsi@ucanss.fr.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.





Isabelle Bertin

Directrice

Document(s) annexe(s) :

- Document annexe
- Document annexe
- Document annexe
- Document annexe